

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1037

présenté par
M. Grouard et M. Pancher

ARTICLE 51 QUINQUIES

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – À l'article L. 710-14 du même code, le mot : « onzième » est remplacé par le mot : « douzième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.